

LE GROUPE AIR FRANCE KLM ET DELTA AIR LINES LANCENT UNE NOUVELLE « JOINT VENTURE » TRANSATLANTIQUE

PARIS, ATLANTA et AMSTERDAM, le 20 mai 2009 – Le groupe AIR FRANCE KLM et DELTA AIR LINES ont annoncé aujourd'hui le lancement d'une nouvelle « joint venture ». Celle-ci porte sur l'exploitation en commun, sur la coordination des opérations, ainsi que sur le partage des recettes et des coûts des lignes transatlantiques. Les compagnies coopéreront également entre l'Amérique du Nord d'une part, l'Afrique, le Moyen Orient et l'Inde d'autre part, ainsi qu'entre l'Europe et certains pays d'Amérique latine.

Les passagers voyageant entre l'Europe et les Etats-Unis vont bénéficier d'un choix élargi de services, de plus de fréquences, d'horaires pratiques, de tarifs compétitifs, et de services harmonisés sur les vols exploités par les compagnies partenaires de la joint venture.

La nouvelle joint venture couvre environ 25 % de l'offre transatlantique totale. Son **chiffre d'affaires annuel** est évalué à 12 milliards de dollars (environ 9,3 milliards d'euros, référence : année 2008/09).

« Cette initiative stratégique nous place en bonne position par rapport aux autres grandes alliances, très actives sur le premier marché long-courrier du monde. Notre regroupement sur le transatlantique permet en effet à nos clients de bénéficier d'un très vaste réseau et de nombreuses possibilités d'acheminements » a déclaré Pierre-Henri Gourgeon, directeur général d'AIR FRANCE KLM. *« Dans l'immédiat, cette joint venture est un instrument particulièrement bien adapté pour faire face à la crise et pour préserver la qualité de notre offre, grâce à l'optimisation de la gestion de nos ressources mises en commun. »*

Les passagers vont bénéficier d'un très vaste réseau, desservi par plus de **200 vols transatlantiques quotidiens, soit environ 50 000 sièges par jour**. Ce réseau est articulé autour de six hubs principaux : Amsterdam, Atlanta, Detroit, Minneapolis, New York-JFK et Paris-CDG, ainsi que Cincinnati, Lyon, Memphis et Salt Lake City. AIR FRANCE, KLM et DELTA seront également en mesure d'assurer aux entreprises clientes une offre globale répondant à leurs exigences de bonne gestion, d'efficacité et de confort. **L'ensemble sera désormais un des points forts de l'alliance SkyTeam, dont les trois compagnies sont membres.**

« La structure de cette joint venture, dans laquelle nous fonctionnons comme une seule entreprise, définissant les stratégies, partageant les recettes et les coûts, nous incitera à coopérer fortement afin que notre organisation bénéficie aux clients, aux actionnaires et aux salariés des trois compagnies » a déclaré Richard Anderson, directeur général de DELTA AIR LINES. *« Les clients profiteront des choix élargis que nous pourrons leur offrir, les actionnaires et les salariés du renforcement financier et concurrentiel de leurs compagnies respectives ».*

Peter Hartman, directeur général de KLM, a souligné : « *Nous savons par expérience que la réussite d'une joint venture passe par une vision partagée et par un engagement à long terme, par des règles de fonctionnement aussi simples que possible et par un juste partage des revenus et des coûts. Chez KLM, nous sommes fiers d'ouvrir une nouvelle page de l'histoire de notre compagnie aux côtés de partenaires qui partagent pleinement nos exigences de qualité et d'efficacité. Une équipe se forme aujourd'hui, pour apporter le meilleur d'elle-même aux voyageurs transatlantiques* ».

AIR FRANCE et KLM coopèrent depuis de nombreuses années avec leurs partenaires américains respectifs. Ainsi, KLM a conclu un accord de joint venture avec NORTHWEST en 1997, tandis qu'AIR FRANCE et DELTA ont signé un accord de joint venture en 2007. Après la fusion de DELTA et NORTHWEST en janvier 2009, l'évolution logique consistait à créer une seule joint venture transatlantique.

Les **résultats économiques** de la joint venture incluent notamment les résultats des liaisons transatlantiques sous numéros de vol des trois compagnies (codes AF, KL et DL) et la contribution des vols « au-delà » liée aux trafics de correspondances au-delà des hubs.

Le **périmètre géographique** de la joint venture comprend les routes entre l'Amérique du Nord et l'Europe ; entre Amsterdam et l'Inde, ainsi qu'entre l'Amérique du Nord et Tahiti. Sur ces routes, les stratégies sont étroitement coordonnées et les recettes et les coûts sont partagés à parité entre le groupe AIR FRANCE KLM et DELTA.

Partout où les droits de trafic le permettent, en particulier entre les Etats-Unis et l'Union européenne, les vols seront en partage de code.

Enfin, la joint venture va renforcer la **visibilité** d'AIR FRANCE, de KLM et de DELTA dans plus de **400 escales** : leurs marques seront combinées dans tous les aéroports d'Europe et d'Amérique du Nord desservis par l'une ou l'autre des trois compagnies. En outre, chaque partenaire portera les trois marques dans ses campagnes de publicité et de marketing.

La **gouvernance** de la joint venture sera assurée conjointement par le groupe AIR FRANCE KLM et DELTA. Un comité exécutif (directeurs généraux) et un comité de direction (marketing et réseau, ventes, alliances, finances et opérations) définiront la stratégie. Dix groupes de travail seront chargés de la mise en œuvre de l'accord dans les domaines du réseau, de la gestion de la recette, des ventes, du produit, de la fidélisation, de la publicité et de la marque, du cargo, des opérations, de l'informatique et des finances. La joint venture ne donnera pas lieu à la création d'une filiale.

Le contrat de joint venture est à durée indéterminée. Après une période de dix ans, l'accord pourra être dénoncé avec un préavis de trois ans.

Les photographies de la cérémonie de signature sont disponibles sur corporate.airfrance.com, corporate.klm.com et news.delta.com.

Faits et chiffres clés de la joint venture

- Plus de 200 vols transatlantiques quotidiens (100 aller et retour)
- La nouvelle joint venture couvrira environ 25 % de l'offre transatlantique totale.
- Plus de 400 destinations en Europe et en Amérique du Nord
- Environ 12 milliards de dollars de chiffre d'affaires annuel (année de référence 2008/09)
- Plus de 100 000 salariés AIR FRANCE KLM
- 70 000 salariés DELTA
- Contrat de joint venture est à durée indéterminée. Après une période de dix ans, l'accord pourra être dénoncé avec un préavis de trois ans.

Concernant AIR FRANCE KLM

Le groupe AIR FRANCE KLM, constitué en 2004, est composé d'une société holding et de deux compagnies aériennes conservant leur marque et leur identité. Ensemble, AIR FRANCE et KLM desservent un réseau mondial très vaste, articulé autour des hubs de Paris-Charles de Gaulle et d'Amsterdam-Schiphol. Le groupe représente aujourd'hui plus de 104 000 salariés, 75 millions de passagers, 248 destinations dans le monde et une flotte de 603 avions en exploitation. Il accède ainsi au 1^{er} rang mondial en termes de chiffre d'affaires, avec 24,1 milliards d'euros en 2007/2008. AIR FRANCE et KLM sont membres de l'alliance SkyTeam, dont les services couvrent le monde entier. AIR FRANCE a été créée en 1933, KLM en 1919. Informations sur corporate.airfrance.com et sur www.klm.com

Concernant DELTA

DELTA AIR LINES est la plus grande compagnie aérienne du monde pour le nombre de passagers transportés. Depuis ses hubs d'Atlanta, de Cincinnati, Detroit, Memphis, Minneapolis-St. Paul, New York-JFK, Salt Lake City, Paris-CDG, Amsterdam et Tokyo-Narita, avec ses filiales NORTHWEST et DELTA CONNECTION, DELTA dessert 368 destinations dans 66 pays et transporte plus de 170 millions de passagers par an. Les alliances commerciales de DELTA permettent aux clients d'accumuler des miles dans les programmes « SkyMiles » et « WorldPerks » et de gagner des primes sur plus de 16 000 vols quotidiens assurés avec SkyTeam et les autres partenaires. DELTA, qui compte 70 000 salariés, marque par sa fusion avec NORTHWEST la restructuration du transport aérien aux Etats-Unis. Les passagers peuvent s'informer sur les vols, s'enregistrer et imprimer leurs cartes d'embarquement sur delta.com.